

LANCEMENT SUR SITE DE LA VAGUE D D'ÉVALUATION

CONTEXTE ET PRINCIPES

EVALUATION DES COORDINATIONS TERRITORIALES

EVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

EVALUATION DE LA RECHERCHE

EVALUATION DES FORMATIONS

heSam- 13 décembre 2016

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

LANCEMENT SUR SITE DE LA VAGUE D'ÉVALUATION

CONTEXTE ET PRINCIPES

EVALUATION DES COORDINATIONS TERRITORIALES

EVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

EVALUATION DE LA RECHERCHE

EVALUATION DES FORMATIONS

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Contexte international



évaluation du Hcéres par l'**ENQA** – European Association for Quality Assurance in Higher Education- (EQAR)

Evolution du contexte national

- la loi ESR 2013: regroupements d'établissements créés
- processus d'accréditation de l'offre de formation
- validation des procédures d'évaluation (amorcé pour la recherche)

Le Hcéres évalue, sur une période de 5 ans,

25 Coordinations
territoriales



2 800 Unités de
recherche



250 Etablissements



5 730 Diplômes



4 départements d'évaluation :

- DEF : formations
- DER : recherche
- DEE : établissements & organismes
- DECT : coordinations territoriales

+ OST : Observatoire des Sciences et Techniques



Charte de l'évaluation : collégialité, évaluation par les pairs, transparence, égalité de traitement, contrôle conflits d'intérêt



Référentiels : ils garantissent la transparence du processus en explicitant les attendus de l'entité évaluée et les critères utilisés pour analyser dans quelle mesure ces attendus sont réalisés durant la période soumise à évaluation.

LANCEMENT SUR SITE DE LA VAGUE D'ÉVALUATION

CONTEXTE ET PRINCIPES

EVALUATION DES COORDINATIONS TERRITORIALES

EVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

EVALUATION DE LA RECHERCHE

EVALUATION DES FORMATIONS

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur



Objectif nouveau du Hcéres:

Réaliser une **synthèse consolidée** de toutes les évaluations conduites par le Hcéres sur un même site, en mettant en relation :

Une analyse des stratégies portées par les institutions (établissements, écoles, organismes de recherche, ...)



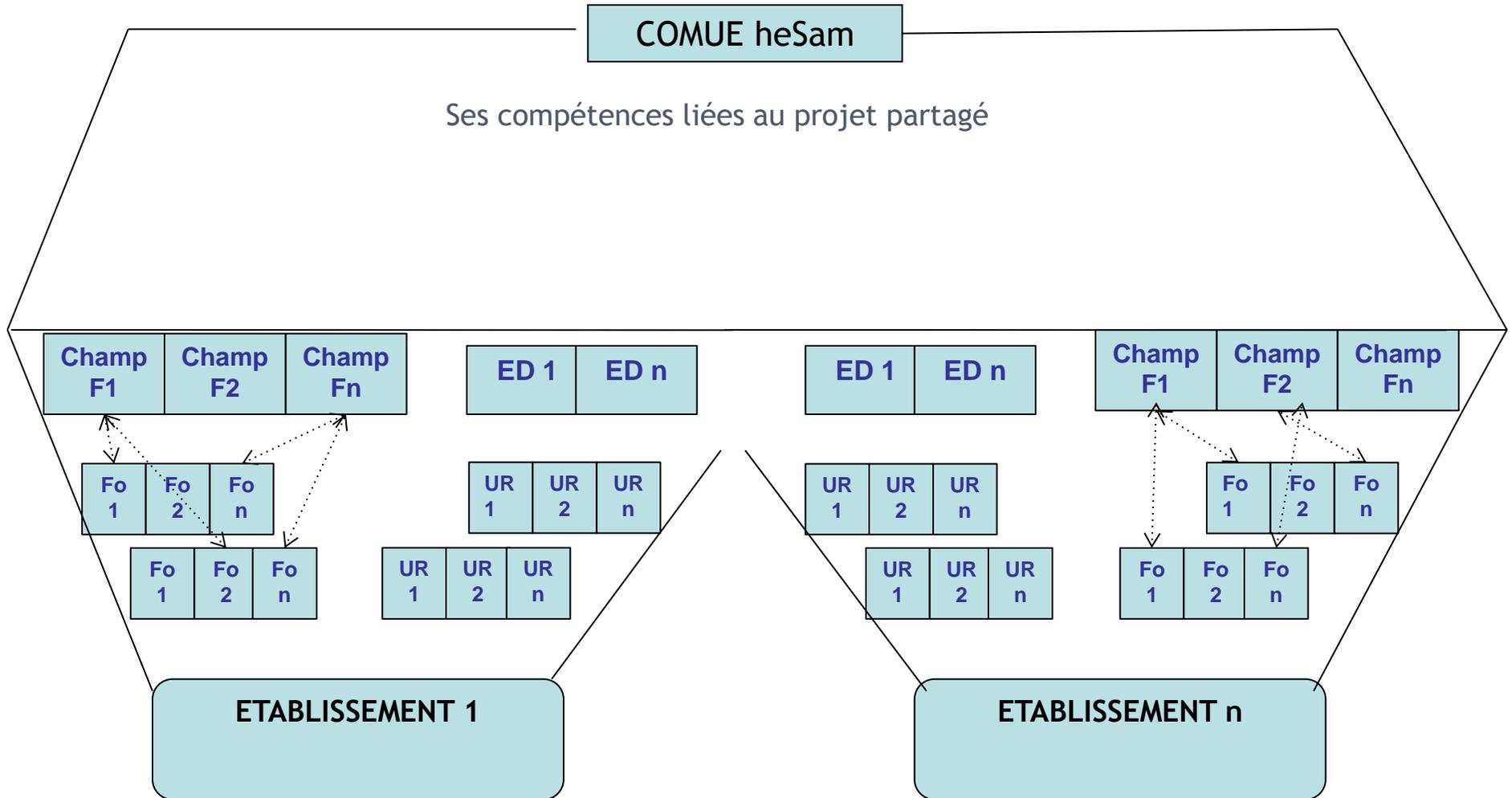
Une analyse des résultats constatés sur le terrain (formations, unités de recherche, écoles doctorales)

Les objets évalués sur un site : publication d'un rapport

- DECT : stratégie de la coordination territoriale
- DEE : les établissements
- DER : les entités de recherche
- DEF : les formations
les champs de formation
les écoles doctorales

Comment positionner ces objets évalués dans le site?

Les objets évalués dans le site



Les caractéristiques majeures :

- évaluation de la CT avant celle des établissements
- évaluation de la recherche/formation en parallèle avec celle des établissements
- mise en place d'une équipe projet inter-départements par site
- production d'un rapport final d'évaluation intégrée

Une approche multi-échelle, processus en V

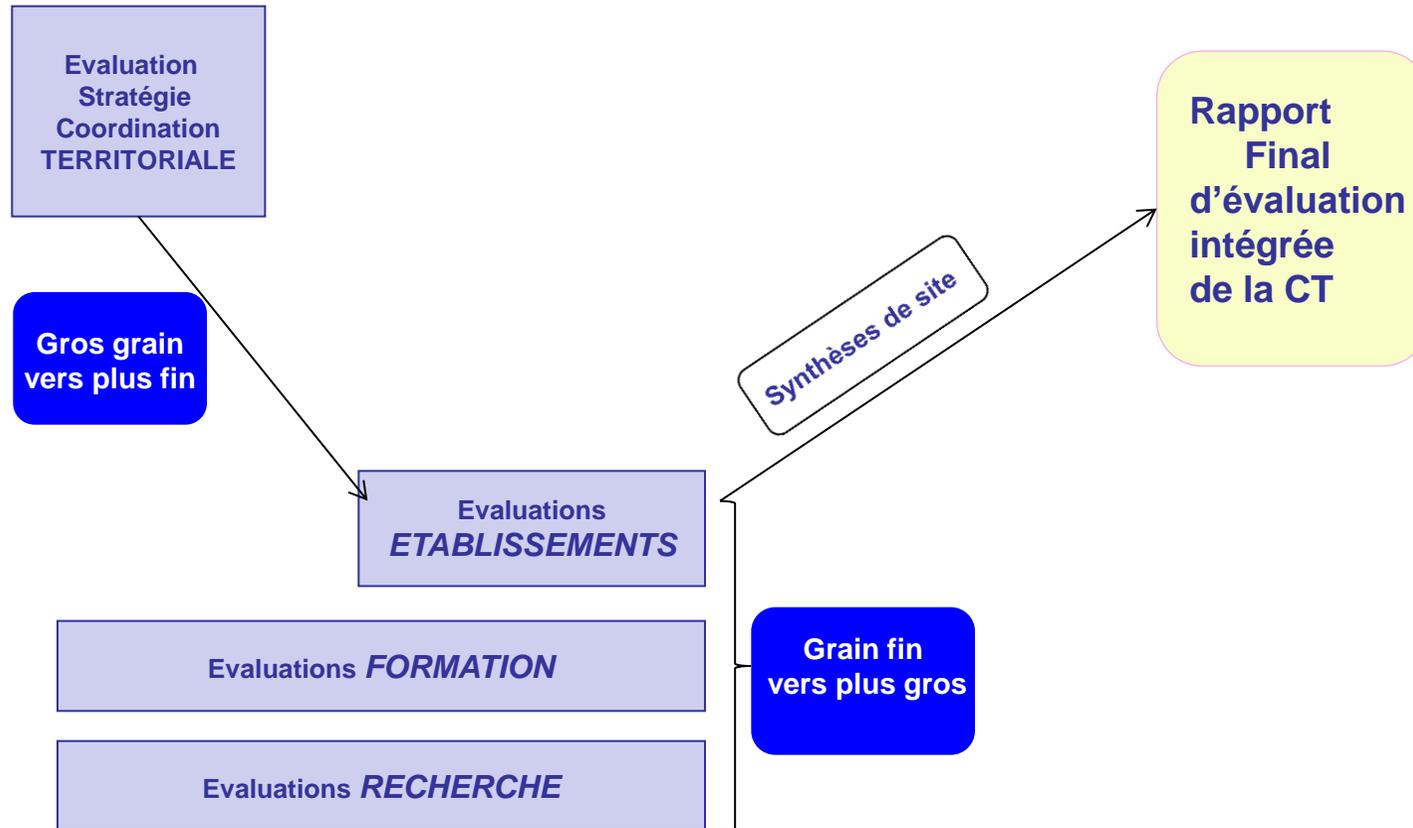
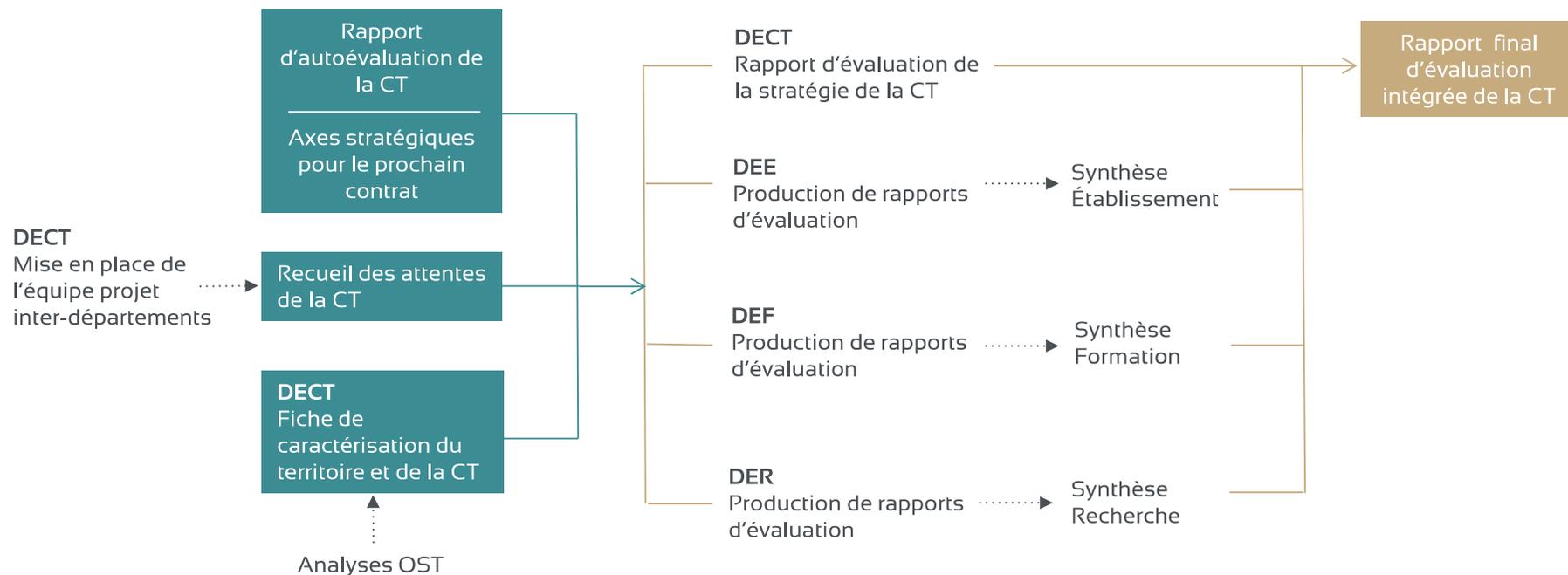


Schéma cible du processus d'évaluation intégrée



CT = coordination territoriale
DECT = département d'évaluation des coordinations territoriales
DEE = département d'évaluation des établissements

DEF = département d'évaluation des formations
DER = département d'évaluation de la recherche
OST = observatoire des sciences et techniques

-CNAM
-ENSAM
-ENSA Paris la Villette
-INHA
et

La stratégie de coordination territoriale portée par la Comue heSam:
qui comprend d'autres établissements non évalués par le HCERES, ainsi
qu'un réseau de partenariats divers.

et établissement ayant demandé sa sortie de heSam (Paris 1)

- ✓ Un comité de visite pour heSam, distinct des comités de visite pour l'évaluation des établissements du site;
- ✓ Dépôt du rapport d'autoévaluation (RAE) de heSam au 1^{er} juin 2017

- ✓ Prise en compte des établissements, non évalués par le HCERES, membres ou associés à heSam, ainsi que de ses principaux partenaires :
 - Echanges avec ces établissements lors des entretiens planifiés pour la visite
 - Ou/et demande d'une « note de positionnement ».

- ✓ Calendrier possible, à affiner dans les mois à venir :
 - Réunion de recueil des attentes des partenaires du site: juillet 2017 ?
 - Visite du site : en oct-nov 2017 ?
 - Rapport provisoire: autour de février 2018 ?
 - Rapport publié: autour de mars 2018 ?
 - Rapport final d'évaluation intégrée: autour de septembre 2018 ?

LANCEMENT SUR SITE DE LA VAGUE D D'ÉVALUATION

CONTEXTE ET PRINCIPES

EVALUATION DES COORDINATIONS TERRITORIALES

EVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

EVALUATION DE LA RECHERCHE

EVALUATION DES FORMATIONS

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

✓ Missions du DEE

Organisation et mise en œuvre de l'évaluation institutionnelle des **établissements et des organismes**

✓ Périmètre actuel

- universités et écoles
- organismes de recherche
- établissements publics et privés (autres ministères)
- établissements privés sous contrat avec le MENESR
- autres

- ✓ **Objectif prioritaire : aide à l'institution évaluée dans le respect de ses choix passés et à venir** *(et non pas contrôle)*
- ✓ **Evaluation globale d'un établissement** *(et non pas par composantes)*
- ✓ **L'évaluation externe vise à poser un diagnostic sur la capacité de l'établissement à :**
 - élaborer une stratégie pour ses différents champs d'activité
 - s'assurer de sa mise en œuvre et de son suivi
 - situer la qualité de ses résultats par rapport à sa propre trajectoire et à son environnement
 - modifier éventuellement sa trajectoire

✓ Evaluation par les pairs

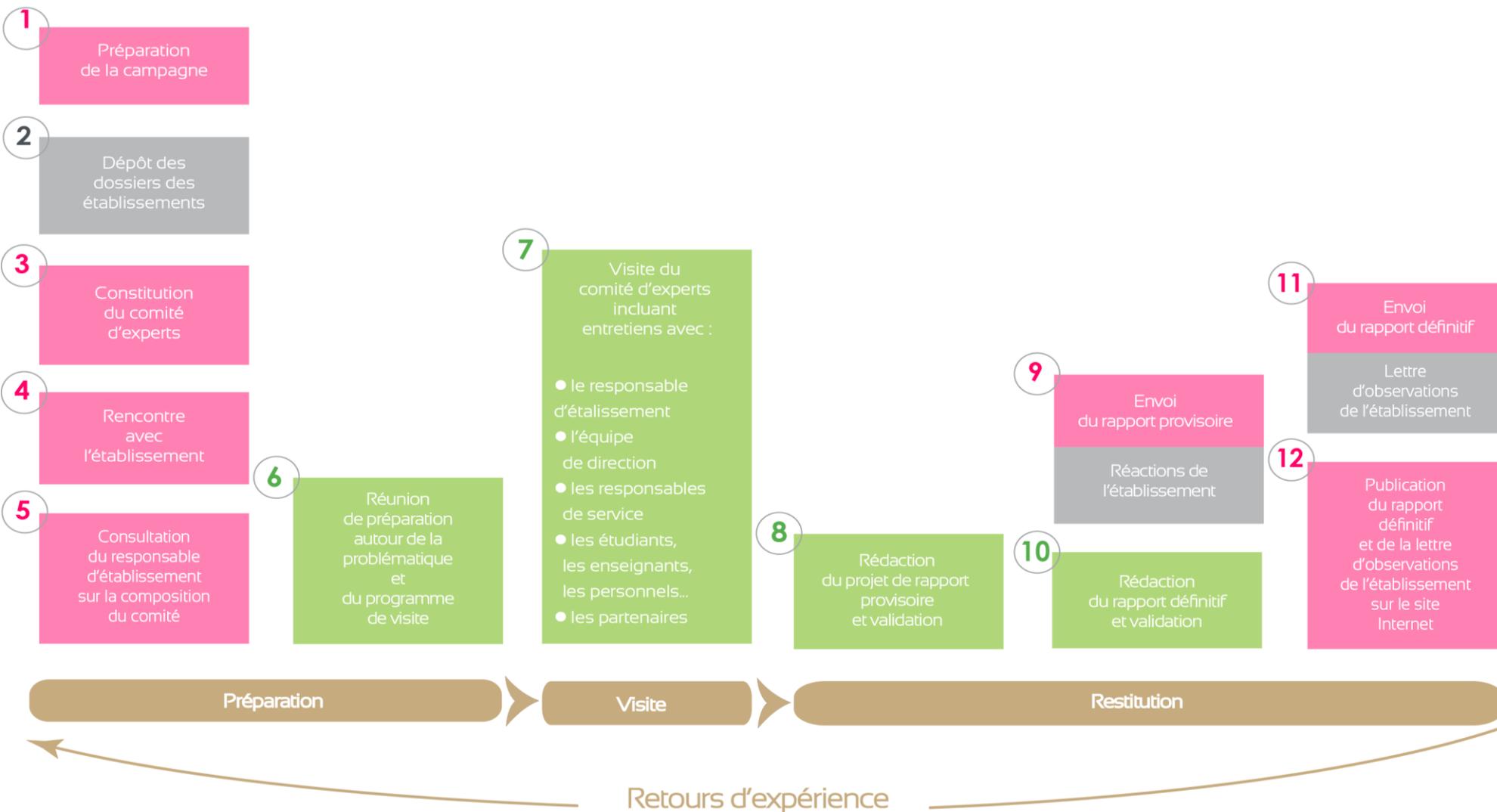
Experts choisis dans le vivier Hcéres en constante évolution

- **principes** de neutralité et de prévention des conflits et liens d'intérêts
- **expérience** de la gouvernance et du pilotage institutionnel
- *contexte international*

✓ L'acte d'évaluation s'appuie sur :

- les principes d'objectivité, de transparence et d'égalité de traitement entre les différentes structures évaluées
- Un comité responsable du contenu du rapport final signé par son président
- Un dialogue amont et aval avec l'établissement évalué
 - *Amont : recueil des attentes, propositions d'experts*
 - *Aval : phase contradictoire*
- Un **référentiel** qui fixe le périmètre de l'évaluation
- Le rapport d'**autoévaluation** de l'établissement : acte politique majeur de l'institution et point d'appui principal de l'évaluation externe

- L'articulation avec la stratégie de coordination territoriale (CT)
 - La stratégie propre de l'établissement (subsidiarité)
 - Les contributions de l'établissement à la stratégie de CT
 - Une coordination des évaluations de la CT et des établissements



Les principales étapes et modalités de l'évaluation externe : les étapes 3, 4, 5

- ✓ **Suivi HCERES par un binôme "DS-CP"** (Délégué Scientifique, Chargé de Projet)
 - *Rôle d'interface (information, organisation, relecture)*
 - *Accompagnement du comité avant, pendant et après la visite*

- ✓ **Constitution du comité d'experts**
 - entre 6 et 8 personnes dont un étranger
 - une majorité d'académiques
 - un cadre administratif, un étudiant, un socioéconomique
 - *les suggestions de l'établissement sont les bienvenues*

- ✓ **Rencontre HCERES-établissement**
 - les attentes de l'établissement
 - les aspects organisationnels

- ✓ **Consultation de l'établissement sur la composition du comité**
 - détection des liens d'intérêt

✓ la visite

- une préparation structurée (note de problématique)
- un planning
 - aux objectifs définis par les experts
 - environ 40 entretiens et plus de 100 interlocuteurs
 - des interlocuteurs externes et internes variés
 - aucune restitution devant l'établissement

✓ l'écriture du rapport

- par les experts, animée par le président
- les interventions du HCERES (interaction avec le comité)
 - cohérence interne
 - méthode (objectivation)
 - formulations

✓ la validation du rapport

- lors de la réunion de restitution, puis après la phase contradictoire par les experts
- signé par le président du Comité et le président du HCERES

- ✓ **La phase contradictoire avec l'établissement**
 - un rapport provisoire
 - les premières réactions de l'établissement (*erreurs, omissions, précisions, erreurs de compréhension,*)
 - la version définitive du rapport
 - la lettre d'observations de l'établissement

- ✓ **La publication du rapport**

- ✓ **Le retour d'expériences (REX)**
 - questionnaire de satisfaction
 - réunion avec les établissements

LANCEMENT SUR SITE DE LA VAGUE D D'ÉVALUATION

CONTEXTE ET PRINCIPES

EVALUATION DES COORDINATIONS TERRITORIALES

EVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

EVALUATION DE LA RECHERCHE

EVALUATION DES FORMATIONS

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

De la section des unités de recherche au DER : élargissement du périmètre des missions

- Une mission qui demeure : l'évaluation des unités de recherche par les pairs ;
- une nouvelle mission : l'instruction des dossiers de validation des procédures d'évaluation externe pour les UR ;
- une mission renforcée : l'implication dans l'évaluation des coordinations territoriales pour le volet Recherche des sites.

Trois dispositifs :

- l'évaluation des unités de recherche, qui évolue dans le sens de la simplification et d'une meilleure prise en compte de la qualité ;
- l'évaluation des champs de recherche, nouveau processus mis en œuvre en vague D ;
- la production de synthèses Recherche par site.

Passage de six à trois critères :

- qualité des produits et activités de recherche ;
- organisation et vie de l'unité ;
- projet scientifique à cinq ans.

Trois phases :

- rapport provisoire sur dossier + liste de questions ;
- visite sur site ;
- rapport final, simplifié (*avis global + points forts, points faibles, recommandations, appréciation textuelle synthétique par critère*).

Un champ :

« Mode de structuration permettant d'organiser les entités de recherche d'un site en ensembles définis selon des cohérences thématiques ou disciplinaires. »

- Les champs sont déterminés par les établissements et les organismes tutelles des entités de recherche d'un site.
- Les champs qui peuvent être des structures administratives dotées de compétences (financières par exemple) ou de simples structures de coordination, d'une grande souplesse.

Mieux appréhender l'écosystème de l'unité de recherche :

leur évaluation permet de mieux comprendre l'articulation des unités de recherche avec d'autres objets que le HCERES, pour l'heure, n'évalue pas (les labex, équipex, IHU, les SATT, les pôles de compétitivité, les incubateurs, etc.).

Aix-Marseille Université : 5 pôles thématiques pluridisciplinaires

- Énergies
- Environnement
- Humanités
- Santé et sciences de la vie
- Sciences et technologies avancées

Université de Savoie Mont-Blanc : 5 champs thématiques pluridisciplinaires

- Sciences fondamentales, terre, environnement
- Technologies : mécatronique, énergie-bâtiment, numérique
- Comportements, images, cultures, sociétés
- Entreprise, gouvernance, responsabilités
- Montagne, tourisme, sport, santé

Université de Bordeaux : 3 départements (domaines HCERES)

- Sciences humaines et sociales
- Sciences du vivant et de l'environnement
- Sciences et technologies

Université de Haute-Alsace : 3 champs (regroupements disciplinaires)

- Systèmes Intelligents, Numérique, Procédés et Textiles Avancés
- Chimie, Matériaux fonctionnels, Environnement
- Interculturalité(s) : Humanités, Sociétés, Economies durables

Université Grenoble-Alpes : 6 pôles (regroupements disciplinaires)

- Sciences juridiques, politiques et économiques, sociologie et gestion
- Arts, Lettres, langues, sciences humaines, cognitives et sociales
- Mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication
- Chimie, Biologie, Santé
- Physique des particules, astrophysique, géosciences, environnement et écologie
- Physique, ingénierie, matériaux

Trois procédures possibles :

- 1) si les champs existent et ont une activité permettant un bilan : procédure standard ;
- 2) si les champs sont créés depuis trop peu de temps ou n'ont qu'une existence embryonnaire : évaluation sur projet, suivie d'un simple avis assorti de recommandations ;
- 3) si la coordination territoriale, du fait de difficultés (politiques notamment), n'est pas en état de proposer un mode de structuration / coordination de ses activités de Recherche : simple synthèse réalisée pour le site par les services du HCERES, à partir des rapports d'évaluation des unités de recherche.

Trois critères :

1. positionnement dans l'environnement et objectifs stratégiques ;
2. organisation et structure de pilotage ;
3. qualité du lien entre champ de recherche et champ de formation.

Trois phases :

- rapport provisoire sur dossier ;
- visite sur site ;
- rapport final.

Produire pour chaque site de la vague D des synthèses de l'évaluation de l'activité de recherche à partir des rapports d'évaluation des unités et des champs de recherche.

Public concerné :

- Experts HCERES (DECT et DEE) ;
- Établissements et organismes ;
- DGESIP/DGRI.

LANCEMENT SUR SITE DE LA VAGUE D'ÉVALUATION

CONTEXTE ET PRINCIPES

EVALUATION DES COORDINATIONS TERRITORIALES

EVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

EVALUATION DE LA RECHERCHE

EVALUATION DES FORMATIONS

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Le contexte :

La loi de Juillet 2013 : Les établissements sont accrédités pour leur projet d'offre de formation ... après évaluation de leur bilan par le HCERES.

Mesure 40 de simplification de l'ESR par Thierry Mandon (2016) : le HCERES évalue le bilan et le projet des établissements en matière d'offre de formation. La DGESIP s'appuie sur cette évaluation pour accréditer.

Pour le HCERES :

Bilan = évaluation des formations de l'offre actuelle.

Projet = évaluation du projet d'architecture de l'offre future.

Le Bilan

= bilan des formations de l'offre actuelle

- Un dossier unique pour chaque formation déposé en une fois pour le 21 Septembre 2017.
 - Toutes les formations L, LP et M, diplômes nationaux et grades.
 - Les dossiers sont regroupés en champs
 - un document d'explication pour chaque champ.
 - Les champs sont des ensembles cohérents de formations offrant une vision structurée de l'offre actuelle de formation.
- => Un comité d'experts par champ proposé à l'évaluation.

Pour une formation :

- une **synthèse de l'autoévaluation** de la formation sur la précédente période
- des **perspectives d'amélioration et d'évolution** pour la prochaine période
- Des **données quantitatives** (équipe pédagogique, unités d'enseignement, effectifs, insertion et/ou poursuite d'études)

Quatre axes de présentation d'une formation :

- 1 – Finalité
- 2 – Positionnement
- 3 - Organisation pédagogique
- 4 – Pilotage

Retour des évaluations

- Une fiche d'évaluation pour chaque formation
 - Sur les 4 critères
 - Points forts, points à améliorer, recommandations
- Regroupées selon les champs de présentation du bilan
 - Synthèse des évaluations des formations
 - Identification des formations « problématiques »
 - Avis du comité sur la cohérence et le positionnement de l'ensemble

Le Projet

= projet d'architecture de l'offre future

Evaluation de l'architecture de l'offre de formation future :

- **Au grain du champ de formations structurant l'offre future**
= au niveau de l'affichage stratégique de l'institution en matière de formation
- **Sans évaluation de la maquette de chaque formation future**
= autonomie pédagogique des établissements
- **Avec visite sur site**

⇒ Dépôt : un dossier par champ de structuration de l'offre future

⇒ 2 mois après le retour à l'institution des résultats de l'évaluation du bilan

Un dossier « champ projet » comprend deux parties :

- Une présentation du champ selon deux axes de présentation :
 1. La finalité et le pilotage envisagé pour le champ
 2. Les dispositifs opérationnels prévus au niveau du champ
- Une simple **fiche de présentation de chaque formation** prévue dans le champ et devant apparaître dans l'accréditation du ou des établissements.

Retour des évaluations

- Un rapport d'évaluation sur chaque champ du projet
 - Cohérence, rôle, positionnement et opérationnalité du champ pour la prochaine période.
 - Remarques individuelles sur l'évolution prévue des formations en vue de l'accréditation

Dossier unique (dépôt au 21 Septembre 2017).

Présentation de l'ED en demande d'accréditation (projet) et du bilan/autoévaluation des ED de la dernière période qui participent au projet.

Comité d'experts avec visite sur site.

Ensemble des visites d'un site coordonnées sur 2-3 jours.

Réunion plénière sur la politique doctorale du site.

Visite de chaque ED par un comité.

Evaluation du fonctionnement global de l'ED sur 3 grands critères :

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école.

Encadrement et formation des doctorants.

Suivi du parcours professionnel et des docteurs.

Un rapport d'évaluation par ED.

Dépôt des dossiers « bilan » et ED

21 septembre 2017

Retour des évaluations « bilan » et ED

Début février 2018

Dépôt des dossiers « champ projet »

Début avril 2018

Retour des évaluations « champ projet »

Début juin 2018